

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire



Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : romain.advolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

Règlements « Championnat 4*4 loisirs » Masculins Saison 2018-2019

Le championnat « Loisirs Masculins 4*4 » sera constitué de 9 journées de championnat, dont une journée de brassage, qui se dérouleront un soir en semaine, sur le créneau 20h-23h. Les journées auront lieu les semaines suivantes (sous réserve de disponibilités de gymnases) :

- Journée 1 (brassage) : Semaine 43 (Octobre/**Vacances scolaires**)
- Journée 2 (championnat) : Semaine 48 (Novembre)
- Journée 3 (championnat) : Semaine 51 (Décembre)
- Journée 4 (championnat) : Semaine 01 (Janvier/ **Vacances scolaires**)
- Journée 5 (championnat) : Semaine 07 (Février/ **Vacances scolaires**)
- Journée 6 (championnat) : Semaine 11 (Mars)
- Journée 7 (championnat) : Semaine 15 (Avril/**Vacances scolaires**)
- Journée 8 (championnat) : Semaine 20 (Mai)
- Journée 9 (championnat) : Semaine 24 (Juin)

Le club qui reçoit la journée est responsable de la mise en place, de la distribution et de la collecte des feuilles de match. Le déroulement de chaque journée (poules, matchs, classement, etc) sera assuré par le responsable « loisir » de la commission sportive.

Art 1 : Les matchs se jouent sur terrain normal (9*9), et une hauteur de filet à 2m43. Plusieurs poules joueront, si possible, dans le même gymnase.

Art 2 : Les matchs se jouent en 2 sets de 25 pts avec 2 pts d'écart (tie break en 15 pts) pour les poules de 3 équipes (1 set de 25 pts avec 2 pts d'écart pour les poules de 4 équipes). Il n'y a pas de temps mort technique. Chaque équipe dispose d'un temps mort par set.

Art 3 : Les équipes sont nominatives. Chaque équipe devra présenter lors de l'inscription en début d'année, un « listing équipe » de 8 joueurs maximum (4 minimum) qui composeront l'équipe lors de l'année. Des joueurs pourront être rajoutés en cours de saison sur le « listing joueurs », toujours dans la limite de 8 joueurs. Chaque club peut engager plusieurs équipes.

Art 4 : Toute inscription doit être effectuée sur le formulaire d'engagement 2018/2019, prévu pour les championnats séniors, envoyée par mail aux clubs. Tout autre formulaire ou demande d'inscription, sans le formulaire 2018/2019, ne sera pas pris en compte. Une équipe voulant s'inscrire après la date butoir fixée par le comité, pourra le faire, en intégrant en cours d'année la dernière poule du championnat. Les frais d'engagement d'une équipe sont fixés à 25€.

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire

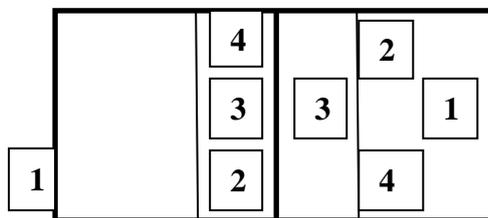


Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : romain.advolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

Art 5 : Une licence « Compétition », « Compet'lib », « Encadrement » ou « Volley pour tous » est nécessaire pour jouer dans ce championnat « 4*4 loisirs ». Les joueurs avec une licence « compétition » évoluant déjà dans un championnat national ou régional, ne pourront pas jouer dans ce championnat. Toutefois, chaque équipe pourra intégrer dans son « listing équipe », un joueur évoluant au maximum dans un championnat régional (pré-national). **Des joueurs non-licenciés dans un club FFVB, pourront se licencier au Club Volley 37 pour prendre part à ce championnat, avec une licence « Volley pour tous » à 20€.** Les M17 avec simple sur-classement et M20 pourront prendre part à ce championnat.

Art 6 : Les équipes sont constituées au maximum de 8 joueurs, soit 4 joueurs sur le terrain et 4 remplaçants. Une équipe constituée uniquement de 3 joueurs pourra jouer les matchs, mais tous les matchs seront perdus. Toutefois, elle marquera les points attribués au dernier de la poule. Le nombre de changement est limité à 3 par set. Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu. Il n'y a pas de libéro.

Art 8 : La position des joueurs sur le terrain est la suivante :



- Les joueurs avant de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet).
- Le joueur arrière en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.
- Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque au 3m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone des 3m.

Art 9 : Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe. La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, 3, puis 4, puis de nouveau 1). Un joueur ayant servi ne pourra pas remplacer un joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

Art 10 : Une équipe qui déclare forfait lors d'une journée sera rétrogradée dans la poule inférieure et ne marquera pas les points attribués au dernier de la poule. Aucune amende ne sera appliquée en cas de forfait. **A partir du troisième forfait, l'équipe sera disqualifiée et ne pourra plus prendre part aux journées suivantes.**

Art 11 : Le championnat se déroulera sous forme de montante/descendante, avec des poules constituées de 3 équipes (voir 4 équipes en fonction du nombre d'équipes engagées). Le 1^{er} de la poule accèdera à la poule supérieure, tandis que le dernier sera rétrogradé en poule inférieure.

Art 12 : La première journée sera une journée de brassage pour la constitution des poules à partir de la deuxième journée. La participation à cette journée de brassage n'est pas obligatoire. Si une équipe ne participe pas à cette journée, elle débutera automatiquement le championnat dans la dernière poule.

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire



Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 06.62.51.96.01
E-mail : romain.advolley37@gmail.com
Web www.cd37-volley.fr

Art 13 : Les matchs seront arbitrés par l'équipe de la même poule ne jouant pas.

Art 14 : Les feuilles de matchs sont collectées et transmises par le club recevant la journée. Elles doivent être retournées dans la semaine suivant la journée à l'adresse suivante :

CD Volley 37
Maison des Sports
Rue de l'Aviation
37210 PARCAY-MESLAY

Ou par scannérisation à : romain.advolley37@gmail.com

Art 15 : L'attribution des points se fera à partir de la 2eme journée et de la manière suivante :

Poule 1	1^{er}	20
	2eme	17
	3eme	15
Poule 2	1^{er}	15
	2eme	13
	3eme	11
Poule 3	1^{er}	11
	2eme	9
	3eme	7
Poule 4	1 ^{er}	7
	2eme	5
	3eme	3

L'attribution des points pourra être modifiée en début d'année en fonction du nombre d'équipe engagé dans le championnat.

Art 16 : La commission sportive se réserve le droit de modifier à titre exceptionnel ce règlement et l'organisation de ce championnat suivant le nombre d'équipes engagées.